الجمهورية الجزائرية الديمقراطية الشع République Algérienne Démocratique et Populaire وزارة التعليم العالى والبحث العلمي

Ministère de l'Enseignement Supérieur et de la Recherche Scientifique

Vice-Rectorat de la Formation Supérieure du Premier et Deuxième Cycles, la Formation Continue et les Diplômes, et la Formation Supérieure de Graduation



نياية مديرية الجامعة للتكوين العالي في الطورين الأول والثاني و التكوين المتواصل و الشهادات، والتكوين العالي في التدرج

E-mail:

Tel/Fax: 034 22 15 49 vrp@univ-bejaia.dz

Réf.:

...... /VRFSPDCFCDFSG/UB/2013

Procès Verbal de la réunion avec les Vices Doyens des Facultés

En date du mardi 03 Sept. 2013 à 09H30

L'an deux mille treize et le trois du mois de septembre à 09H30 s'est tenue une réunion avec les Vices Doyens Chargés des Etudes et des Questions Liées aux Etudiants, sous la présidence du Vice Recteur Monsieur AIT-AMOKHTAR Hakim.

Etaient présents:

- Mr AIT-AMOKHTAR Hakim, Vice Recteur Pédagogie.

- Mr TAMENDJARI A/R, Vice Doyen de la Faculté SNV

- Mme BAA S... Vice Doyenne de la Faculté SHS

- Mr CHABI T., Vice Doyen de la Faculté SEGC

- Mr MEZIANI B., Vice Doyen de la Faculté des SE

- Mr NAHALI Dj., Vice Doyen de la Faculté des LLE

- Mr HOCINE H., Chef du département de **Médecine**

- Mr CHABATI O., Adjoint Chef du département Médecine

- Mr BRAHMI F., Chef du Service, représentante de la Faculté DSP

- Mr RAHRAH H., Représentant du Vice Doyen de la Faculté de **Tech**

- Mme KERAMANE L., Attaché d'Administration au Vice Rectorat.

Ordre du jour :

- 1. Inscriptions en Master.
- 2. Réintégration des étudiants en situation d'Abandon et ceux ayant bénéficié d'un Congé Académique,
- 3. Transferts et Changements de Filières.
- 4. Prise en charge des étudiants de 1ère année (Nouveaux programmes, Tutorat).
- pédagogique actuelle (Examens de rattrapage, Délibérations, réinscriptions).
- 6. Divers.

Trois courriers concernant la gestion et le déroulement des opérations de dépôt des dossiers d'inscription en Master, de réintégration, de Changements de Filières et de Transferts ont été transmis aux Doyens des Facultés le 01/09/2013. La procédure de réception et de traitement des dossiers de chaque opération a été détaillée.

Pour une meilleure gestion de ces opérations, il est demandé aux Facultés de respecter les dates limites arrêtées pour le dépôt des dossiers.

1. Inscriptions en Master: du 08 au 22/09/2013

L'inscription en Master étant, pour l'instant, réservée aux étudiants ayant obtenu le diplôme de <u>Licence LMD en 2013 à l'université</u> de Béjaia.

Suite aux discussions, les présents à la réunion proposent de ne pas accorder l'accès en Master aux:

- Etudiants ayant séjourné plus de 06 ans en licence (années de congé académique non comprises). Noter que dans l'article 34 de l'arrêté n°712 du 03/11/11, l'étudiant peut être autorisé, exceptionnellement, à se réinscrire pour une année supplémentaire (5+1) s'il cumule 120 crédits ou plus.
- Etudiants traduits et sanctionnés en conseil de discipline (2ème degrés).

Cas des étudiants Etrangers

Il est demandé aux Facultés de ne pas réceptionner les dossiers des étudiants étrangers sans l'autorisation de leur structure de tutelle.

Diplômés du système classique

Les diplômés du système classique ne sont pas concernés par les inscriptions en Master tant que la note ministérielle n'est pas parvenue.

Cas des dossiers de Master inscrits en 2012

Le vice rectorat a informé les vices doyens des facultés de l'existante de plus de 3000 dossiers de demande d'inscription en Master 1 pour l'année universitaire 2012/2013 et n'ayant pas reçu l'aval des responsables des différents niveaux (départements, facultés et vice rectorat). Ces candidats ont été donc inscrits pour l'année 2012/2013 de manières irrégulières.

Après un large débat, il a été décidé d'un commun accord la régularisation de ces inscrits dans le respect de la règlementation en vigueur.

2. Réintégration : du 01 au 09/09/2013

a. Etudiants en situation d'Abandon durant l'année 2012/2013

Il est convenu d'<u>identifier tous les cas d'abandon</u> (dans les PV de délibération) et de traiter ensuite en toute rigueur les demandes de réintégration. Seuls les étudiants en situations régulières seront acceptés.

La réintégration des étudiants en situations irrégulières ne sera pas autoriser. Aucune suite favorable ne sera donnée aux cas :

- Des étudiants ayant cumulé un retard pédagogique contraire à la règlementation (Articles 34 et 37 de l'arrêté n°712 du 03/11/2011).
- Ceux qui ont déjà bénéficié d'une réintégration durant le cursus (*la réintégration ne peut être accordée qu'une seule fois dans le cursus*), et ce quelque soit le motif.

b. Etudiants ayant bénéficié d'un Congé Académique durant l'année 2012/2013

La réintégration des étudiants ayant bénéficié d'un congé académique en 2012 se fera après étude de leurs demandes.

Pour les cas médicaux, l'avis du médecin traitant est obligatoire pour leur réintégration. Seuls les cas de force majeure dument justifiés seront étudiés.

3. Transferts et Changements de Filières

a. Nouveaux bacheliers (Bac 2013)

Les dates prévues pour les *Changements de filières* et *les Transferts* des nouveaux bacheliers (Bac 2013) sont arrêtées par le MESRS comme suit.

Changement de filière :

du 01 au 12/09/2013.

Transfert:

du 08 au 19/09/2013.

Les opérations sont prises en charge par les services du vice rectorat. Les dossiers seront traités en concertation avec le Recteur et les Doyens des Facultés.

b. Anciens bacheliers (Bac Antérieur) : du 08 au 22/09/2013

Le traitement des dossiers de *Changements de filières* et de *Transferts* se fera aux niveaux des Facultés en fonction de le la capacité d'accueil, de l'encadrement,...etc.

Changements de Filières

Pour le traitement des dossiers, nous recommandons aux Facultés la réorientation des étudiants ayant des difficultés de progression pédagogique. Les demandes des étudiants ayant cumulé un retard pédagogique ne sont pas recevables.

Transferts vers l'université de Béjaia

Il a été convenu de :

- -Ne pas accepter le transfert des étudiants en situations irrégulières et les cas d'indiscipline.
- -Ne pas accepter les étudiants ajournés pour l'année 2012/2013 ni les admis avec dettes.

Le traitement des dossiers se fera en tenant compte de :

- * La circulaire d'inscription des bacheliers (selon l'année d'obtention du Bac).
- * La compatibilité du Bac et du niveau des études :

<u>Equivalence des programmes</u>: dossiers à étudier par des commissions départementales qui jugeront des équivalences des programmes pédagogiques. Les dossiers n'ayant pas eu d'équivalence des dites commissions seront rejetés.

Cas des Etudiants réorientés des écoles

Les étudiants qui échouent aux écoles sont automatiquement réorientés vers les universités de leur circonscription géographique. A cet effet, les dossiers seront déposés au vice rectorat et traités en concertation avec les Facultés concernées. Une commission sera mise en place pour se prononcer sur l'équivalence des programmes dispensés.

4. Prise en charge des étudiants de 1ère année

Les inscriptions des nouveaux bacheliers retardataires sont en cours (du 01 au 05/09/2013). Les listes définitives seront transmises aux facultés à la fin de l'opération.

Afin d'appliquer les nouveaux programmes du socle commun en Licence et de mettre en place le Tutorat à l'université, il s'avère nécessaire de séparer les nouveaux bacheliers des anciens (sections et groupes séparés). De plus, ceci nous permettra de réduire le nombre de séances de cours des sections composées d'étudiants anciens. Ceci se fera en calculant le nombre d'étudiants ayant acquis chaque matière et/ou unité durant l'année 2012/2013.

a. Nouveaux programmes

Les nouveaux arrêtés fixant les programmes du socle commun en Licence (du 28/08/2013) sont a appliquer à partir de l'année 2013/2014.

b. Tutorat

Une première version d'un dépliant sur le Tutorat (Organisation et modalités pratiques) a été distribuée aux présents à la réunion pour lecture et éventuelles remarques et enrichissements. Ces remarques sont à transmettre par mail au Vice rectorat au plus tard le 10/09/2013 pour finalisation.

Une fois corrigé et enrichi, le dépliant sera remis avec un exemplaire du règlement des études à chaque enseignant de l'université.

5. Situation pédagogique actuelle

a. Examens de rattrapage et Délibérations

Il est demandé aux facultés de transmettre, par fax dans les meilleurs délais, la situation actuelle concernant le déroulement des examens de rattrapage et les délibérations.

b. Réinscriptions

Elles se feront aux niveaux des départements selon les PV de délibérations. Les étudiants en situation d'abandon ne seront inscrits qu'après avis favorables (Chef de département, Doyen de la Faculté et Vice Recteur) de leurs demandes de réintégrations.

6. Divers.

a. Répartition des locaux pédagogiques

Pour procéder à la répartition des locaux pédagogiques pour l'année 2013/2014 lors de la prochaine réunion, des statistiques sur le nombre de séances d'enseignement (Cours, TD) sont nécessaires. A cet effet, un formulaire type à renseigner sera transmis aux facultés par le vice rectorat.

Pour la programmation des séances de TP informatique, les facultés sont priés de prendre attache directement avec le centre de calcul.

Il est également souhaitable d'uniformiser le format des emplois du temps. Un format type sera transmis par le vice rectorat aux départements.

le 06/05/2013 Vice Recteur

b. Entretiens et accès aux locaux pédagogiques

Des problèmes liés à l'entretien et à l'accès aux locaux pédagogiques (Amphis et blocs) ont été soulevés lors de cette réunion. En effet, certains locaux ne sont pas correctement entretenus et les horaires de leur ouverture ne sont pas respectés (particulièrement durant les examens). Ce problème sera exposé au secrétaire général de l'université pour une prise en charge.

La séance fût levée à 12H20.

Page 5/5